

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ÉCOLE

ÉCOLE : ÉCOLE MATERNELLE LAYET BOUTONNIER Adresse : 55, chemin de Valbois - Cidex 401 06330 ROQUEFORT-LES-PINS	DATE : 15 MARS 2018
--	-------------------------------

PARTICIPANTS :

- **Membres titulaires :**
 - **Représentants élus des parents d'élèves :** M. Jean-Christophe JORDAN, Mme Marlène LIESCH, M. Olivier OMEDES et Mme Sophie SAVONITTO
 - **Equipe éducative :** Mme Sophie ANDRÉ, Melle Marlène CAVIN, Mme Violaine COTTIN, Mme Elisabeth DEBORDE, Mme Florence FABRE, Mme Bernadette LE PABIC et Melle Nelly-Anne MAGAND
 - **Représentants de la Mairie :** M. Bernard POTTIER (Adjoint) et M. Greg CANU
- **Membres suppléants :**
 - **Représentants élus des parents d'élèves :** Mme Florence GROENEVELT et M. Christophe RUYER
- **Autres personnes présentes :**

ORDRE DU JOUR :

1. Point sur les effectifs actuels et prévisionnels pour la rentrée 2018
2. Modalités d'inscription à l'école maternelle pour la rentrée 2018
3. Budget Mairie pour l'année scolaire 2018-2019
4. Point sur la sécurité
5. Point sur les travaux réalisés et à venir
6. Activités, projets et fêtes ; bilan à date et à venir
7. Point sur la coopérative scolaire
8. Point sur les temps périscolaires
9. Activités de l'APE - La Tirelire
10. Questions diverses

POINTS ESSENTIELS DE LA RÉUNION :

1. Point sur les effectifs actuels et prévisionnels pour la rentrée 2018

La Directrice fait un point à date sur les effectifs de l'école :

Effectif actuel :

Effectif constant par rapport à la rentrée car il y a eu des départs et des arrivées en nombre équivalent.

- **P.S.** : $25 + 27 + 14 = 66$
- **M.S.** : $11 + 27 + 26 = 64$
- **G.S.** : $26 + 27 + 27 = 80 + 1$ arrivée prévue le 16/04 = 81
- **TOTAL** : 210 élèves + 1 arrivée en G.S. = 211 élèves (pour 8 classes, moyenne à 26,4)

- Changement dans l'équipe :
 - Départ de l'ATSEM des Oiseaux (Anaïs) remplacée par Fanny jusqu'à la fin de l'année scolaire et même jusqu'au 31/12/2018 confirme la Mairie. Les contrats des ATSEM non titulaires étant des contrats sur l'année civile.
 - Départ de notre AADE, Karine, début novembre, qui n'a pas été remplacée...

Effectif prévisionnel au 15/03/18 :

- **P.S.** : déjà 63 (pour mémoire au 01/06 l'an passé 58 P.S.)
- **M.S.** : $66 + 4$ nouveaux = 70
- **G.S.** : $64 - 1$ départ + 5 nouveaux = 68
- **TOTAL** : 201 élèves (pour 8 classes, moyenne à 25,1)

2. Modalités d'inscription à l'école maternelle pour la rentrée 2018

La Directrice rappelle que la responsabilité de l'inscription des enfants de la commune soumis à l'obligation scolaire tout comme l'inscription des enfants résidant dans une autre commune, est du ressort de la Mairie. L'école, en la personne de la directrice, procède à l'admission des enfants précédemment inscrits par la Mairie. Le processus d'inscription sera donc le suivant :

D'ici fin avril, les parents devront se présenter au service enfance de la Mairie de Roquefort-les-Pins munis de l'original et de la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois sur la commune de Roquefort-les-Pins. Les justificatifs de domicile acceptés sont : les factures d'eau, d'électricité ou le bail de location. Le service enfance de la Mairie validera ce justificatif de domicile et remettra alors un dossier d'inscription (par enfant) aux parents.

Pour finaliser l'admission de son enfant, il faudra téléphoner à l'école (04.93.77.04.63, le mardi de préférence ou laisser un message sur le répondeur afin d'être recontacté) pour prendre rendez-vous avec la directrice. Les parents devront alors se présenter à l'école, lors du rendez-vous, avec le justificatif de domicile validé par la Mairie + le dossier d'inscription dûment complété et accompagné des photocopies et des originaux des documents nécessaires à cette inscription dont la liste est indiquée au verso du dossier d'inscription.

Les rendez-vous pour finaliser l'admission de son enfant auront lieu dans le courant du mois de mai 2018.

Cette procédure est affichée à l'entrée de l'école maternelle, de l'école élémentaire et de la crèche. Les représentants de la Mairie en informeront le service accueil de la Mairie pour qu'il puisse orienter les parents vers le service enfance de la Mairie.

Cette procédure concerne les P.S. et tous les nouveaux arrivants sur la commune à l'école maternelle.

3. Budget Mairie pour l'année scolaire 2018-2019

M. POTTIER confirme que le budget pour l'école maternelle pour l'année scolaire 2018-2019 sera reconduit à l'identique de l'an passé. Ce budget sera voté lors de la réunion prévue le 6 avril 2018.

Si l'équipe enseignante a des demandes exceptionnelles, qui sont justifiées, elle doit les indiquer dans le compte-rendu de ce Conseil d'Ecole et réponse leur sera faite à l'issue.

Les demandes sont donc les suivantes :

- Mise à jour du pack Windows sur tous les ordinateurs de l'école : demande faite lors du 1^{er} Conseil d'Ecole puis réitérée par mail début janvier et restée sans réponse.
- Changement des ordinateurs des classes qui sont obsolètes (celui de la nouvelle classe et celui de la salle des maîtres) : demande faite lors du 1^{er} Conseil d'Ecole et restée sans réponse.
- Installation d'une 2nde photocopieuse à l'étage du fait de la création de la nouvelle classe et des effectifs. Il y a « bouchons » sur la seule photocopieuse de l'école aux horaires critiques...
- Equipement informatique pour les élèves : 6 ordinateurs portables qui pourraient être partagés et tourner dans toutes les classes de l'école.

4. Point sur la sécurité

Toujours dispositif Vigipirate « Alerte attentat » dans les Alpes-Maritimes. Consignes remises à jour et reçues le 31/01/2018.

Exercices incendie : les 2^{ème} et 3^{ème} exercices sont prévus : Mardi 20/03 11h et Mardi 29/05 14h15 (fin de la sieste).

Installation par la Mairie, durant les vacances de Noël, d'un dispositif nommé PPMS avec télécommande disponible dans chaque classe en cas d'attentat-intrusion et 1 télécommande spécifique pour les autres risques disponible dans la cellule de crise (bureau de direction).

L'équipe pédagogique souhaiterait recevoir une formation par le prestataire ou, à minima, un document explicatif écrit de référence pour l'utilisation de ce dispositif.

1 exercice séisme avec ce nouveau dispositif PPMS est prévu le mardi 03/04 à 11h.

5. Point sur les travaux réalisés et à venir

Travaux réalisés :

- Internet : intervention du fournisseur d'accès, cela va beaucoup mieux, quasiment plus de coupures intempestives et délais de chargement corrects. M. POTTIER nous informe que dès l'arrivée (imminente) de la 4G sur la commune, la Mairie fera intervenir le prestataire dans les écoles.
- Les rideaux dans le classe des Pandas ont (enfin !) été installés pendant les vacances de février. Surprise de voir aussi des rideaux dans la classe des Chats qui, eux, n'ont jamais été demandés...
- Remerciements aux services techniques de la Mairie pour les divers petits travaux de sécurité, d'entretien et d'aménagement dans les différentes classes et dans l'école.
- Remerciements pour divers petits travaux informatiques réalisés par le prestataire de la Mairie.

Travaux à venir :

Les travaux déjà demandés par l'équipe enseignante lors du 1^{er} Conseil d'Ecole et non réalisés restent en liste :

- Cour de récréation :

Problématique du tour des arbres : sécurisation ou meilleur collage du revêtement de sol autour des arbres car les enfants creusent la terre. La mairie dit avoir un devis pour le tour des arbres qui sera réalisé par les services techniques.

Lessivage du gazon synthétique de la cour

Le changement du sol du rdc de l'école est, à nouveau, évoqué. Pour des raisons de sécurité, il faudrait, à minima, rénover la partie la plus endommagée de ce sol, là où il y a des trous dans le revêtement qui peuvent provoquer des chutes : couloir devant la classe des oiseaux, ... M. POTTIER en prend note et indique qu'une organisation doit être trouvée pour effectuer ce changement de sol qui sera, probablement, réalisé lors des vacances d'été 2018.

Une gouttière sur le toit de l'auvent d'entrée de l'école serait la bienvenue afin d'éviter, en cas de pluie, que parents, enfants, ATSEM et enseignants « prennent une douche » lors des entrées-sorties de l'école...

Un placard pour stocker le matériel dans le hall-salle de motricité de l'école serait le bienvenu et éviterait le déplacement de ce matériel lors des vacances scolaires.

La création d'un espace couvert (préau) dans la petite cour devant la cantine permettrait aux enfants d'être protégés de la pluie et du soleil et de sortir se défouler par tous les temps.

6. Activités, projets et fêtes : bilan à date et à venir

BILAN :

- **Noël :**
Merci à la Mairie pour le spectacle du **14 décembre** à la Médiathèque, pour les livres offerts aux enfants ainsi que pour la présence de M. le Maire le **22 décembre** dans la nouvelle classe pour remettre ces livres en mains propres.
A l'école, la fête de Noël a eu lieu le **21 décembre** avec présence du Père Noël. Les enfants ont chanté pour lui puis le Père Noël est passé dans les classes pour distribuer les cadeaux de Noël qu'il a apporté pour chaque classe.
L'après-midi, goûter dans chaque classe, merci aux parents pour leur participation.
- **Galette des rois : Vendredi 19 janvier**
Merci à l'APE – La Tirelire car les brioches des rois dégustées par les enfants ont été achetées grâce à l'argent reversé par l'association.
- **Carnaval : Mardi 13 février**
Très belle journée !
Avec en amont l'intervention de l'Association Lo Cepon => danses provençales
Puis défilé dans la cour de l'école élémentaire puis bataille de confetti. Merci à la Mairie pour le nettoyage.
L'après-midi, goûter dans chaque classe, merci aux parents pour leur participation.

A VENIR :

- **Interventions artistiques & culturelles prévues en mai-juin :**
 - P.S. : activités artistiques
 - M.S. : activités de lecture de conte
 - G.S. : activités musicalesGrâce au budget reversé par l'APE
- **Olympiades : en juin**
Date sera précisée ultérieurement.
Grâce au budget reversé par l'APE
- **Sorties de fin d'année : Dans le courant du mois de juin.**
Chaque classe choisi sa date et son lieu.
Merci à la Mairie qui prend en charge le transport en bus et le coût/enfant sur le budget pour l'année scolaire 2018-2019.

7. Point sur la coopérative scolaire

La Directrice annonce le bénéfice des photos individuelles et de classe : Recettes 3 970 € - Paiement Photographe 2 545 € Bénéfice = 1 425€ soit 178€/classe.

La mandataire, Mme DEBORDE, indique que le solde du budget reversé par l'APE servira, vraisemblablement, à commander du matériel de sport pour toute l'école.

8. Activités de l'APE - La Tirelire pour 2017-2018

La parole est donnée à Mme Savonitto, qui représente la Tirelire.

Elle remercie l'équipe enseignante et les ATSEM pour leur aide dans les opérations menées et annonce un gain de 1 400 € pour les 185 mugs et de 500 € pour les chocolats de Pâques.

Mme Savonitto annonce les futures activités de l'association :

- Vide Grenier le 25/03 qui reste à confirmer selon les inscriptions et la météo
- Jeu de piste de Pâques pour l'élémentaire le 07/04
- Kermesse le 29/06

9. Questions diverses des représentants des parents d'élèves

- Aspect santé du changement de sol et contrôle de la qualité de l'air et des sols à l'école maternelle :

Les représentants des parents d'élèves demandent que le contrôle sur la qualité de l'air soit effectué une fois que le changement du sol de l'école aura été réalisé.

Concernant la qualité de l'air, la Mairie informe que des sondes ont été installées à l'école élémentaire pour mesurer la qualité de l'air. En élémentaire, des tests ont été faits cet hiver et seront reconduits cet été. Concernant la maternelle, la Mairie doit se renseigner pour savoir si de telles sondes ont été installées aussi.

- Facturation du centre de loisirs :

Les représentants des parents d'élèves demandent qu'il y ait la possibilité de payer seulement la ½ journée de centre de loisirs et non la journée entière quand l'enfant n'est présent que pour la ½ journée. La facturation étant liée à la CAF qui ne propose qu'un prix à la journée, il faudrait créer un nouveau tarif de facturation en lien avec la CAF afin que la rémunération des agents puisse être adaptée aussi. La Mairie en prend note et demande du temps pour répondre à cette demande.

La séance est levée à 19h10.

Fait à Roquefort-les Pins, le19/03/2018.....

Le Président du Conseil d'École :

Violaine COTTIN



Violaine Cottin
**Ecole Maternelle
LAYET BOUTONNIER**

55, Chemin de Valbois – Cidex 401
06330 ROQUEFORT LES PINS
Tél. 04 93 77 04 63 – Fax 04 93 77 06 69
ecole.0061705w@ac-nice.fr

Le Secrétaire de séance :

Florence FABRE